4888N

L'ABEILLE.

PARAISSANT ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON.

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

"Il faut une UNION sublime et sévère."

VENDREDI MATIN, 3 SEPTEMBRE 1834.

INTERIEUR.

La grande quantité d'avis qui nous parviennent tous les jours et le peu d'espace qui nous avons dans notre feuille nous forcent de publier un supplément, que nos lecteurs trouveront sous plie.

Une assemblée respectable a eu lieu hier soir, à la salle Davis, dans le but d'adopter des mesures pour diminuer le nombre des duels. On se propose d'établir une *cour d'Honneur*, régie par des réglements propres à atteindre l'objet en vue. Plusieurs propositions ont été faites, mais comme elles ont *été soumises à un comité* nommé à cet effet, nous nous abstenons d'en faire mention pour le moment. M. Bernard Marigny et le général Blanché ont présidé cette assemblée, et MM. Auguste Bouce et J. J. Mercier ont été nommés secrétaires.

Le comité doit faire son rapport à la seconde assemblée, qui aura lieu lundi prochain. Nous parlerons plus amplement alors de ces mêmes.

FEU.—Dans la nuit de lundi à mardi, le feu a éclaté dans une boulangerie de la rue Delor, entre les rues du Camp et des Magasins. Il paraît qu'il y avait déjà une maison de brûlée lorsque le tocsin a s'est fait entendre. Les pompes No. 1 et 4 ont été les premières rendues; les autres sont arrivées un moment après, et malgré tous leurs efforts, le feu s'est tellement propagé qu'il a été impossible de s'en rendre maître. A l'exception de trois édifices, tout ce qui se trouvait dans cet îlet a été la proie des flammes. Presque toutes ces maisons étaient en bois.

Jeudi prochain, 4 du courant, à 7 heures et demie du matin, il sera célébré, dans la cathédrale de cette ville, un service funèbre en repos de l'âme de feu Mr. LEON DE NECKERE, dernier évêque de ce Diocèse, décédé il y a un an. Mr. POIRIER, évêque de la Mobile, officiera ce jour là.

Durant les 9 mois échus le 31 août dernier, il a été importé à la Nouvelle-Orléans, *six millions et demie de piastres*, du Méxique seulement!!

Il est arrivé à Liverpool, du 6 au 16 juillet, 53 navires de E ats-Unis, dont 16 de la Nouvelle-Orléans. (Voir le *Memorandum* à la partie anglaise.)

NOUVELLES D'EUROPE TRES-RECENTES.

Dissolution du ministère Grey, en Angleterre.—Rapport du retour de don Carlos, en Espagne.—Levée en masse des Carlistes dans la Navarre, &c. &c.

Les navires *Europe et Constitution*, à New-York, venant de Liverpool, d'où il sont partis le 16 et 17 juillet, ont apporté des journaux anglais jusqu'à cette date. Les nouvelles de Paris sont du 12. Nous avons traduit des journaux de New York tout ce qui nous a paru intéressant.

La politique européenne s'embrouille à un tel point qu'il est impossible aux hommes les plus accoutumés à suivre la marche des événemens, de prévoir ce qui doit résulter de la conduite tortueuse suivie par les diplômates. Tout ce que l'on peut en conclure, c'est que les rois aujourd'hui sont fort embarrassés de savoir comment ils pourront s'accommoder avec les peuples de la manière la moins désavantageuse pour eux.

En Angleterre, le ministère de lord Grey est en dissolution complète. Il paraît que les discussions survenues entre M. Littleton, secrétaire pour l'Irlande et M. O'Connell, ont donné lieu à cet évènement important. Lord Melbourne a été chargé par le roi de la composition du nouveau cabinet dont il *sera* le chef; et lord Althorp, chancelier de l'échiquier, a consenti à conserver sa charge sous la direction de lord Melbourne.

Un journal de Liverpool, du 16 juillet, attribue aussi cette dissolution aux affaires d'Irlande. On dit que lord Durham est parti en qualité de lord lieutenant pour l'Irlande, et que M. Tenoyson a été nommé son secrétaire.

On pense que ce nouveau ministère ne sera pas de longue durée. Il y a eu un conseil de cabinet dans la nuit du 15. Les fonds n'ont pas éprouvé de variation.

On dit que don Carlos a quitté l'Angleterre et s'est rendu dans le nord de l'Espagne. Il est évident qu'il se prépare un grand mouvement dans cette partie de la péninsule. Le général Rodil a dû livrer bataille aux partisans de don Carlos.

Le *Standard de Liverpool* annonce sur l'autorité de ses correspondants de Paris, l'*arrivée de don Carlos en Espagne*. Il passa par Bayonne le 8 juillet, et entra en Espagne le jour suivant, où l'on dit qu'il a été très-bien reçu par le peuple. Il est impossible de dire l'effet que produira cet évènement dans ce malheureux pays.

Le *True-Sun* de Londres, du 14 juillet, dit à l'égard de Don Carlos: "Tous les journaux du matin rapportent que don Carlos était parti pour l'Espagne; nos confrères ont été mal informés, ou se sont grossièrement trompés à ce sujet. A une heure très-avancée, *hier soir*, don Carlos n'avait pas encore quitté l'Angleterre."

Le *Times* du soir de la *même journée* dit: "Le bruit a circulé ce matin que don Carlos était parti secrètement de Portsmouth à bord d'un grand bateau-à-vapeur, qui s'armait depuis quelques temps, et qui porte beaucoup de munitions de guerre. On dit que plusieurs officiers anglais accompagnent le *Prétendant*, qui médite, à ce que l'on prétend, un débarquement dans quelque port au nord de l'Espagne, afin de se mettre à la tête de ses partisans, qui soutiennent depuis si long-temps, avec fermeté, sa cause dans ces contrées. Voici la manière dont cette nouvelle est rapportée; et elle a produit une grande sensation ici, particulièrement parmi les détenteurs de fonds espagnols. Nous avons appris que cette tentative de don Carlos était soupçonnée depuis quelque temps des personnes qui avaient les yeux sur l'armement du bateau l'*Edimburg-Castle*, sur lequel il s'est embarqué, et qui en ont donné avis à l'ambassadeur espagnol, en lui recommandant de prendre des mesures pour faire échouer ce projet, mais que S. E. n'a pas cru y attacher assez d'importance pour y intervenir."

Le changement de ministère qui vient d'avoir lieu en Angleterre, a produit une très-grande sensation à Paris. Les journaux de Paris sont remplis de réflexions au sujet de la politique que la France et l'Angleterre suivent à l'égard de la Russie.

Le baron de Haber a été chargé par don Carlos de contracter un emprunt de 125 millions de francs, ou 5 millions de liv. sterling; cet emprunt s'est effectué avec une des premières maisons de Paris. Outre la misère qui règne en Espagne, à cause de la guerre civile, plusieurs tempêtes ont dévasté tout le Nord, et le choléra fait de très grands ravages dans le Sud.

Il est annoncé dans les journaux de Madrid qu'une personne commissionnée par don Carlos est arrivée à Bayonne, avec des lettres de crédit, jusqu'à la concurrence de 600,000 francs qui doivent être transmises à Ramaloarregui.

Les nouvelles de Lisbonne font mention de la santé de don Pedro qui paraît avoir reçu un choc considérable, bien qu'aux dernières dates il se trouvât convalescent. Rien n'était plus alarmant que les symptômes de sa maladie; forte fièvre et vomissement de sang; mais le dernier bulletin annonce que ces symptômes ont disparu, et que l'on compait sur son rétablissement.

Le général Bacon a été jugé sur les charges portées contre lui par le général Saldanha, et a été trouvé coupable, à la surprise généralé, et condamné à six mois d'emprisonnement.

L'assemblée des Cortès portugais était attendue avec une vive anxiété.

Les volontaires licenciés et la milice se rendent paisiblement dans leurs foyers, pour aider à faire la moisson précoce de cette année. Le décret qui ordonne la vente des biens des monastères et des couvents n'a pas excité aucun sentiment remarquable. Le rapport concernant l'adhésion du duc de Palmella, à cette mesure, s'accrédite journellement. La ligue de Terceira s'est déclaré un ferme soutien des ministres actuels. Les intrigues électionnelles vont leur train. Le *Courrier* de Lisbonne, du 28 juin, publie le traité de la quadruple alliance, avec la ratification de don Pedro. Il approuve, ratifie, et confirme le dit traité, dans toute sa teneur, à l'exception du titre d'*Infante* donné à don Miguel.

Des lettres du nord de l'Italie disent que don Miguel, débarqué sur les côtes de la Sardaigne, et s'est rendu immédiatement sur le territoire autrichien, d'où l'on infère qu'il a sans doute intention de chercher un asile dans les domaines impériaux.

On dit que le choléra a reparu en Portugal.

Il est confidentiellement rapporté que Tahir Pacha, remplacé à la tête de la flotte, par Hali Pacha, qui a *déjà été une fois* appelé au poste de Capitan Pacha, et commandera cet de l'artillerie sera, dit-on, Reschid, dernier gouverneur de Tripoli, et ami de Rechid, dont le Pachalique sera conféré à Tahir, qui recevra en échange un exil honorable.

Smyrne a éclaté à Smyrne il y a quelque temps, et des maisons et d'autres propriétés de la valeur de 100,000 livres.

On dit que le roi Léopold doit, sous peu, venir acquérir du magnifique château d'Ea.

Des ordres ont été donnés par le gouvernement belge pour que des réparations immédiates fussent faites à la citadelle d'Anvers. Le contrat fait pour la maçonne seulement s'élève à 227,000 francs.

Le roi et la reine de Belgique voyagent en France, et ont quitté Paris le 11 juillet pour se rendre à Rouen, où ils doivent rejoindre la famille Royale de France.

Nous remarquons que cette année M. Persil a fait une grande innovation. Non seulement les ministres catholiques et protestants ont été invités à faire des prières pour les victimes des trois journées, mais les Israélites eux-mêmes ont reçu cette invitation; que va dire le pape? La Philippine-t-il aussi se brouiller avec le St-Père?

D'après les retours des élections, il paraît que le ministère français aura une grande majorité dans la chambre des députés. On évalue sa force à environ 230, celle de l'opposition à 50, et à 50 le nombre des députés n'appartenant à aucun parti.

Les journaux français contiennent des détails désigeans sur les ravages occasionnés par les derniers coups de vent. A Bellencourt, dans le département de l'Oire, la pluie a tombé avec une telle abondance, qu'elle a fait enfler les eaux de la rivière, et qu'il y avait quatre pieds d'eau dans les rues. Plusieurs maisons ont été endommagées. Quatre communes du département de la Charente ont éprouvé l'effet d'une forte grêle, qui a détruit presque tous les arbres fruitiers et les champs de blé. Les communes de Cognac et de Blauzet, près de Clermont (Puy de Dôme) ont été ravagées, ainsi que Sotas-le-Saulmer.

Les lettres de Madrid du 5 juin, reçues à Paris, expriment des doutes sur la nature de l'épidémie qui règne en Espagne, et si elle n'est pas quelque chose de plus que le choléra ordinaire. Les cortès, néanmoins, devaient s'assembler au jour indiqué, et le lieu de leurs premières assemblées doivent à ce que l'on pense avoir lieu à Ségovie, à cause de sa proximité de la résidence royale à Ildefonso, où la reine s'est retirée à cause du choléra.

Des lettres d'Aldudes du 4 juillet, disent qu'à la nouvelle de l'approche de l'armée du général Rodil, la junte carlistes de la Navarre, qui tient ses séances à Elizondo, a décidé de faire une levée en masse de tous les hommes capables de porter les armes, depuis l'âge de 17 ans jusqu'à celui de 45. Afin de faciliter l'exécution de cette mesure, la junte a nommé en qualité d'alcade, un des principaux habitants du village d'Iturita, le plus riche et le plus influent de la vallée, Don Pédro Maria Thade, chef de la famille Jaurequi-Churia. Il prétend que l'on fera de la Navarre un théâtre où seront exercées toutes les horreurs et cruautés auxquelles peut entraîner une guerre civile, cimentée par le fanatisme et l'égoïsme des moines. Pour se soustraire aux malheurs qui vont fondre sur cette province, les riches propriétaires vont fuir en France ou dans les villes sous l'autorité de la reine d'Espagne.

S'il est vrai que don Carlos est revenu en Espagne, il n'y a pas de doute que des vengeances atroces y seront exercées, et que ce royaume, ou du moins, les provinces du nord, deviendront le théâtre d'une guerre civile.

Le choléra continuait ses ravages à Dublin, et frappait sur toutes les classes de population. Ses effets paraissent foudroyants.

La plus grande détresse régnait à Thurles et à Tipperary (Irlande), Sur une population de 2000 âmes, plus d'un tiers se trouve privé des premiers besoins de la vie.

Trois hommes de la faction Lawlow ayant été massacrés par les paysans, à la suite d'une course de chevaux, leurs partisans ont déclaré qu'ils voulaient verser suffisamment de sang pour venger leur mort.

On écrit de Berlin, sous la date du 1er. juillet: Les circonstances portent à croire que des évènemens importans doivent avoir lieu sur la scène politique de l'Europe. Notre cabinet est plus que jamais occupé à terminer la question de la Hollande et la Belgique. Il doit y avoir un changement dans les stations des troupes prussiennes du Rhin. Il règne beaucoup d'activité dans le département de la guerre.

On écrit de Constantinople, en date du 17 juin:

"Des nouvelles de Smyrne, reçues aujourd'hui, disent que la flotte anglaise de six vaisseaux de ligne, quatre frégattes et plusieurs bricks et corvettes sont arrivés en dehors de Vourla. La corvette Seout, commandée par un fils de Lord Grey, paraît l'avoir précédée pour annoncer son arrivée. Cette corvette est entrée dans le Bosphore la semaine dernière. Nous n'avons rien appris de positif concernant l'objet de cette flotte qui doit être sous peu suivie par une escadre française. Cela est considéré comme une démonstration contre la Russie. Ici la légation anglaise fait courir le bruit que ceci n'a pour objet que de rassurer les hommes; on peut regarder cela comme aussi vrai que le bruit qu'on a répandu que ces deux flottes étaient destinées pour la mer Noire.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Chambre des Communes, 9 juillet.

Dans l'attente où l'on était, que la résignation formelle de quelques ministres allait se communiquer à la chambre ce soir, il s'était formé un concours considérable de peuple autour de toutes les avenues de la salle, et la *galerie* était encombrée de monde quelques minutes après l'ouverture des portes. Il se trouvait dans la chambre des communes plus de monde qu'on n'en avait jamais vu d'aussi bonne heure pendant la session.

Le président reprit le fauteuil à cinq heures et quelques minutes.

TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE.

Lord Palmerston soumet à la chambre une copie de ce traité. Le noble lord observa qu'en proposant la motion de laisser ce traité sur la table, il croyait qu'il était de son devoir d'annoncer que le délai observé à présenter ce traité se devait à un accident, et ne pouvait pas impliquer le gouvernement portugais dans la faute d'avoir hésité de le ratifier ou d'avoir eu l'intention de l'envoyer le plus tôt possible dans ce pays. (Cris Entendez, entendez).

DISSOLUTION DU MINISTERE

Explication des Ministres.

Ensuite il régnait le silence le plus profond lorsque le président s'adressa à lord Althorp.

Lord Althorp se leva ensuite et parla à la chambre comme il suit:

Monsieur—je sens que je vais abuser de l'attention de la chambre; pendant que je vais lui faire le détail de ma conduite pour le lui soumettre, mais ma réputation le demande. Monsieur, c'est avec la permission de sa majesté que je fais cet exposé à la chambre. Lorsque le cabinet se trouva appelé à décider de la nécessité de renouveler l'acte de coercion, je me prononçais en faveur de cet acte à l'exception des clauses qui se rapportent au conseil de guerre. Je n'ai pas besoin de dire que ce n'est qu'avec la plus grande répugnance que je consentis à cette mesure et que rien que la nécessité absolue de l'adopter put me porter à me déclarer en sa faveur. Cependant, des communications privées et confidentielles qu'avait faites le gouverneur d'Irlande à des membres du gouvernement, produisirent l'effet de renouveler la discussion de cette affaire dans le conseil privé il y a plus de huit jours. C'est précisément le même où mon honorable ami le secrétaire de l'Irlande me suggéra de dire à l'honorable et savant personnage que le bill était toujours en discussion. Je ne voyais pas de mal dans ce conseil, mais je le priai d'user de la plus grande circonspection dans la communication qu'il voulait en faire et de ne rien prendre sur lui.

Comme je l'ai dit, les communications du lord lieutenant d'Irlande ont donné lieu à une nouvelle discussion de cette affaire dans le cabinet. Par la nature de ces communications j'étais d'opinion que les trois premières clauses de l'acte, celles qui se rapportent aux assemblées faites dans les parties tranquilles de l'Irlande, pouvaient se retrancher du bill sans nuire à la tranquillité de l'Irlande. C'est là dessus qu'est basée l'opposition que j'ai faite au renouvellement de ces clauses.

Mes honorables amis, les membres d'Inverness, de Cambridge; d'Edinburg et de Coventry étaient de la même opinion que moi sur la nécessité de faire cette opposition. Cependant le conseil s'est prononcé contre nous, et nous a laissé le seul parti à prendre ou d'acquiescer à sa décision ou de changer le gouvernement. Nous avons répondu qu'il était de notre devoir d'y acquiescer. En examinant ensuite attentivement cette affaire que j'ai pu mieux connaître avec le temps, je me suis convaincu, qu'imparfaitement instruits de toutes les circonstances comme nous l'étions alors, nous ne pouvions pas prendre un plus juste parti. J'ai cependant compris qu'avec ma manière de voir je devais m'attendre à éprouver beaucoup de difficultés et d'embarras pendant que cette mesure se discuterait dans cette chambre. Mais lorsque jeudi dernier, j'en connaissance de l'exposé de mon honorable ami le secrétaire d'Irlande, et que j'appris pour la première fois quelle était la nature et l'étendue de la communication qu'il avait faite à l'honorable et savant personnage, je pensais que *selon les règles de la probabilité*, je ne surmonterai jamais les obstacles que j'allais trouver.

Le débat de lundi au soir sur la motion de l'honorable et savant personnage me prouva que ces difficultés étaient au dessus de mes forces, et que je ne pouvais plus désormais diriger dans cette chambre les affaires du gouvernement avec honneur pour moi, et avec avantage pour le public. J'écrivis dans la soirée de ce jour à lord Gray pour le prier de présenter à sa majesté ma démission qu'elle a bien voulu accepter. C'est du consentement des honorables amis auxdits que je vous apprend qu'ils m'approuvent dans la démarche que je viens de faire; rien ne me serait plus pénible que de me voir blâmer par mes compatriotes pour la conduite que j'ai adoptée à cette occasion, mais ma douleur serait au comble si je ne voyais pas que je suis approuvé par tous ces messieurs qui m'ont honoré de tant de confiance, et qui par leur ferme appui m'ont maintenu dans un poste auquel mes talens me donnaient d'ailleurs si peu le droit de parvenir. (Beaucoup d'applaudissemens.) Vous avez à présent, monsieur le président tout ce que j'ai à vous dire à ce sujet; il me convient seulement de ajouter que je ferai les affaires ordinaires du ministère auxquel je reste jusqu'à la nomination de mon successeur." Le noble lord avait entendu plusieurs fois des cris d'approbation pendant son discours, les a vu répéter avec beaucoup plus de chaleur quand il eut fini.

FRANCE.

PARIS, 12 juillet.

(Correspondance.)—Le *Moniteur* d'hier a publié trois ordonnances royales, précédées d'autant de rapports du ministre du commerce, relativement aux modifications projetées sur le tarif des droits de douanes. La plus importante de ces ordonnances est celle qui réduit les droits sur les importations et exportations à l'étendue ancienne du projet de loi, comme il a été amendé par le comité de la chambre des Députés nommé pour en faire un rapport, lequel n'a jamais été pris en considération par cette chambre. Les réductions maintenant établies ne paraissent pas faire plaisir à cette portion de la population, ici, qui comprend bien l'avantage que retirera la grande masse de consommateurs, en faveur de laquelle ces réductions ont été faites. Le but a été évidemment de concilier l'intérêt de tous, c'est-à-dire, des acheteurs, des importeurs, des manufacturiers des monopolistes, et des consommateurs. Cette tentative d'établir une balance dans les réclamations de chaque classe ne peut qu'avorter, et je puis dire qu'il y aura beaucoup de clameurs de toutes les classes où s'est manifesté un mécontentement lorsque le projet a été conçu par M. Thiers. Mais bien que le ministre du commerce a cru devoir se tenir sur les limites prescrites par le rapport du comité, il a donné des preuves de ses bonnes intentions, et fait entrevoir qu'il sera proposé à la prochaine session quelques mesures tendant à donner une satisfaction plus générale.

BORDEAUX, 8 Juillet.

L'*Indicateur*, rapporte ce qui suit de Bayonne, à la date du 6.—*Un événement déplorable a porté le deuil et la désolation* dans la ville de Cergara et ses environs. La perte des malheureux habitans de cette contrée est incalculable; elle a été occasionnée par un torrent qui s'entraînait tout ce qui s'opposait à son passage. On rapporte que deux cent maisons ont été emportées avec un grand nombre de ceux qui les occupaient; une lettre de St. Sébastien, du 4 juillet, donne des détails sur cette inondation qui est arrivée le 4 juin, à 11 heures du matin, la pluie commença à tomber avec tant de *violence qu'une heure après, la petite* rivière de Azurula, dont la source est à environ une demi lieue du village, avait considérablement grossi. Le village fut inondé et un grand nombre de maisons, ainsi que le parvis de l'église ont été entraînés avec beaucoup d'habitants.

Les ravages causés par le débordement de la Deva ont encore été plus considérables. A Bergara, les campagnes sont encore couvertes d'eau, à Palmela, un couvent de religieuses et 17 maisons particulières ont *été emportées*, toutes les moissons sont perdues et les malheureux habitants sont réduits à la plus affreuse misère, on évalue à trois cents les personnes qui ont péri pendant trois ou quatre jours; tous les bateaux de St. Sébastien ont été constamment occupés à pêcher les meubles et les autres objets que les eaux avaient entraînés. On a trouvé le corps d'une jeune fille qui avait un crucifix appuyé sur son sein.

ESPAGNE.

MADRID, 28 juin.

ARTICLE OFFICIEL.

La reine notre souveraine et les infans, habitent le palais de Carabanchel où ils jouissent d'une bonne santé.

Au général en chef de l'armée de Portugal.

L'armée d'opérations de Portugal, qui avait appelé vivement l'attention de sa majesté la reine régente, tandis que celle-ci en suivait de loin les progrès glorieux dans l'intérieur de ce royaume où la discipline et la valeur qu'elle a montrées laisseront une éternelle mémoire et ont rendu ses opérations décisives pour déterminer le sort de la Péninsule, cette armée dis-je dans la revue que sa majesté en a faite cet après-midi, a correspondu à l'idée qu'elle s'était formée de son instruction et de son air militaire.—Une nouvelle gloire attend ces vaillants soldats à l'autre rive de l'Ebre, où le feu de la révolte envoie ses dernières flammes, en dépit des plus grands efforts de ces troupes valeureuses qui par des marches continuelles et laborieuses, par des combats où elles ont vaincu des ennemis qui ne doivent leur salut qu'à la fuite, se sont acquis tant de titres à l'estime de sa majesté et de la patrie; les rebelles ne sauront tenir devant les braves réunis de l'armée du nord et de celle de Portugal.

Sa Majesté s'attend que leur destruction sera le signal du rétablissement de la tranquillité dans ces provinces, tellement qu'elle existe dans toutes les autres de la monarchie, et qui est si nécessaire pour faire prendre racine aux sages institutions et aux salutaires réformes dont nous sommes redevables à *son auguste personne*.

L'Espagne offrira au monde, un nouvel exemple du pouvoir invincible d'une nation magnanime, fidèle à son roi et à ses lois, et dans le privilége de laquelle se développent les semences de la civilisation, à l'ombre des lauriers de l'armée.

Sa majesté, au nom de son auguste fille la Reine notre maîtresse, dona Isabelle II m'ordonne de vous faire cette communication pour vôtre propre satisfaction, et pour celle des généraux, chefs, officiers et troupes soumises à votre autorité, de laquelle vous avez fait un si digne usage; vous leur en donnerez connaissance dans vos ordres généraux. Que Dieu vous accorde une longue vie. Camp d'Atteron, 21 juin 1834. Signé ZARCO.

Par un décret royal, daté 20 juin 1834, sa majesté veut mettre de l'uniformité dans l'administration de la justice, en établissant des ordonnances générales pour la Péninsule et les Iles adjacentes.

Par un décret du 21 juin, les *Procères* prendront le titre d'Excellences, et ne pourront être jugés que par leurs pairs, pendant les sessions des Cortès, afin de leur assurer par là l'indépendance nécessaire à leurs hautes fonctions.

Un ordre royal communiqué par le ministère de grâce et de justice, à la junte ecclésiastique, à la date du 17 juin 1834, ordonne aux communautés de religieux et aux corps séculiers de demander la permission de S. M. pour pouvoir aliéner des propriétés foncières et des meubles précieux, afin que sa Majesté détermine ce qui convient le mieux au bien de l'état, et à celui de l'église.

Par un décret royal communiqué par le ministère de l'intérieur, les individus de Yeras de la Frontera, qui pendant les 6 et 7 mai, s'étaient par leur conduite attiré la vengeance du gouvernement, sont pardonnés sous diverses conditions.

La *Chronique* de Portugal dit que l'empereur Régent a convoqué les Cortès de ce royaume pour le 15 août prochain.

La Reine Régente d'Espagne a décoré, au nom de son auguste fille, le comte de Saldanha, Maréchal portugais, de la grand'croix de l'ordre royal militaire de Saint-Ferdinand, pour lui montrer la haute opinion qu'elle a conçue de son mérite dans la campagne glorieuse de Portugal.

FRANCE.

PARIS, 26 juin.

—On s'attendait aujourd'hui à voir les gros bonnets de la Banque payer leur bien venue électorale par une hausse d'un *franc* pour le moins; mais il paraît qu'ils avaient cru pouvoir se reposer sur l'enthousiasme des spéculateurs à la suite, lequel s'est trouvé complètement en défaut. Tous les fonds ont baissé, parce que les hommes les plus disposés à se rejouir de la victoire du ministère ne sont pas entièrement rassurés, après l'événement, *sur les conséquences* qu'elle peut avoir. Et puis, on s'attend à l'annonce très prochaine de l'emprunt de 250 millions, qui avait été renvoyé après les élections, pour ne pas éveiller l'attention des votans sur les conséquences matérielles du système qu'on *leur demandait d'appuyer*.

Ajoutez à ces causes de défiance la baisse des valeurs espagnoles, due aux difficultés que paraît rencontrer à Londres leur mise en circulation, par suite de la disposition que manifestent les porteurs de bons des cortès à repousser les arrangemens *fondés sur la réduction de leurs créances*, qui leur ont été proposés par MM. de Frasnet Allende. (*Messager.*)

L'honorable M. Dupont de l'Eure nous adresse le discours qu'il a prononcé aux électeurs du collége de Brienne, qui venaient de le nommer. Nous en citerons le passage suivant.—*National.*

"Messieurs,

"Si j'avais dû vous adresser une profession de foi, elle se serait réduite à ce peu de mots. "Vous connaissez ma vie "entière, car elle est à découvert pour tout le monde. "Examinez-la sévérement, et voyez si je suis digne encore de votre confiance et de votre mandat." Mais je me suis abstenu de cette manifestation semblable, et voici pourquoi: Accablé sous le poids de chagrins amers, soit politiques, soit personnels; frappé au cœur par la perte douloureuse de mes principaux amis et surtout par la mort violente de notre pauvre Dupont, l'une des plus belles espérances du pays: devenu, par je ne sais quelle infernale machination, l'objet des plus odieuses imputations, telle que celle par exemple, de vouloir ramener le régime sanglant de 93; découragé par la défection encore récente de plusieurs de mes anciens amis; plus découragé encore par la *funeste direction donnée à nos affaires* et par la marche rétrograde du ministère et des chambres; convaincu que ma présence dans la chambre des députés était sans la moindre utilité pour le pays, j'ai donné ma démission et je me suis enseveli dans la retraite, sans déserter assurément, ni mes principes, ni les amis qui me sont restés fidèles, mais pour vivre paisible au sein de ma famille, loin de nos tristes discordes et des hommes qui ont cru devoir se séparer de moi.

"*Maintenant, Messieurs, vous me donnez un nouveau* mandat, et vous voulez que je renonce encore à la vie privée pour consacrer mes dernières années aux agitations de la vie publique. Je serai toujours prêt à vous obéir et à vous faire les sacrifices même les plus pénibles; mais toujours, permettez-moi de vous le dire, avec la condition que je les croirai utiles au pays. Car si la mauvaise direction que je déplorais tout à l'heure doit être la même, ou pire encore; si la majorité de la chambre des députés, loin de *se modifier et de modifier son système* de gouvernement, ne fait que le renforcer encore, si enfin ma conscience vient à me dire qu'il est d'une complète inutilité que j'en fasse plus long-temps partie, j'aurai le courage de vous remettre un mandat que je ne pourrais plus remplir. J'aurai peut-être, en agissant ainsi, le malheur de vous déplaire, mais vous serez pourtant assez justes pour renonnaître qu'en descendant de la haute position de représentant de la nation et en rentrant dans la vie privée, sans pouvoir, *sans places lucratives, sans pensions et sans faveur* quelconque du gouvernement, j'aurai prouvé, du moins, que je ne suis ni un ambitieux ni un homme cupide.

"Messieurs, j'ai la conviction toute consciencieuse que je ne suis pas indigne de la confiance dont la majorité du collége vient de me donner un si éclatant témoignage. Je ne sais si je ferai partie de la nouvelle chambre des députés: mais croyez bien, mes chers concitoyens, je vous en supplie, que quelque soit ma position d'homme public ou de simple citoyen, je serai toujours l'un des amis les plus sincères des libertés du pays, et aussi l'un de vos amis les plus reconnaissans et les plus dévoués."

Le *Journal du Havre* cite un exemple singulier et tout récent d'étourderie gouvernementale; *mais nous devons nous* hâter de dire que ce n'est pas du gouvernement français qu'il s'agit:

"En vertu d'un arrêté proposé par le ministre et accepté par le parlement, toutes les provisions de thé destinées pour l'Angleterre pouvaient, à partir du 22 avril dernier, être importées dans le royaume, pourvu, disait l'arrêté, que les thés provinssent des ports situés à l'est du cap de Bonne Espérance. Le gouvernement anglais, en stipulant cette dernière condition, avait en vue évidemment la Chine, et ce n'était que de la Chine seulement qu'il avait voulu désigner en parlant des ports de provenances situés à l'est du cap de Bonne-Espérance.

"Mais quelques négocians de Liverpool s'étant avisés de faire ce quoi probablement n'avait pas pensé le législateur, c'est-à-dire s'étant avisés de jeter les yeux sur une carte géographique ou une échelle de longitudes du globe, ont découvert que le port de Dantzik se trouvait être situé à quelques minutes de degré à l'est du cap de Bonne Espérance. Le port de Dantzik n'était situé, il est vrai, qu'à 14 minutes à l'est du cap; mais enfin il était bien et duement situé à l'est du cap.

"Vite les négocians géographes de Liverpool donnent l'ordre à leurs correspondans de Dantzik de charger pour leur compte 2,900 caisses de thé à bord d'un navire qu'ils devront diriger sur l'Angleterre.

"Le navire chargé de thé entre à bon port; les négocians de Londres, en apprenant son arrivée, s'émeuvent, s'alarment, le désordre est dans le camp. Ils vont trouver en masse M. Poulet Thompson, ministre du commerce, pour lui adresser leurs réclamations et leurs plaintes. Le ministre les écoute; il consulte la loi, et, pour cette fois au moins, il examine la carte, où il voit, en effet que Dantzick, comme la plupart des ports de la Baltique, se trouve à l'est du cap de Bonne-Espérance.

Le *Journal du Havre* fait observer avec raison qu'une si faible difficulté n'eût pas, en France, arrêté le ministre et ses commis: une circulaire interprétative, adressée aux chambres du commerce, eût démontré clairement que le législateur n'avait pas pu être ignorant et étourdi, la loi folle ou absurde, et, à tout le moins, impuissante. On eût dit, comme on vient de le faire dans un jugement tout récent, qu'il fallait voir la vérité et non les apparences; enfin, la marchandise serait confisquée, et le conseil d'état, consulté, ne ferait pas faute à l'habituée ministériel.

"Loin de là, ajoute cette feuille, M. Poulet Thompson, président du bureau de commerce, a répondu aux vives réclamations des négocians de Londres. "Que les négocians de Liverpool avait eu raison, et que la loi avait eu tort, mais que le parlement, appelé bientôt à statuer sur le cas qui se présentait, s'empresserait sans doute de réformer le vice de l'arrêté. Cependant, a ajouté le ministre, les choses, quelque diligence qu'on y apporte, ne pourront guère se faire savoir trois mois, eu égard aux formalités qu'il faudra remplir pour parvenir à réformer le vice de la loi."

COMMERCIAL.

MARCHE DU HAVRE.

New-York, 18 août.

Nous avons ce matin des nouvelles du Havre jusqu'au 11 juillet par Liverpool. Du premier à cette date les ventes de coton s'élevaient de 10 à 11,000 balles, à une hausse de 1 à 2c. Pendant les deux derniers jours des arrivages considérables avaient eu lieu, ce qui aurait ralenti la demande; néanmoins il est bien probable que les détenteurs seront de plus en plus fermes en apprenant qu'ils recevront moins de coton qu'ils s'y attendaient.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goel Philadelphie, Willson, Aransas, capt

ARRIVES.

Barque Théodore Comer, Burgemann, de Bremen, de à Hermann & co.

Goel Robert Center, Dough, de Franklin, (Attakapas)

Goel Jackson, de la côte, avec du bois au capitaine

Goel Roselet, de la côte avec du bois au capitaine

Sloop Two Friends, de la côte, avec 231 balles melasses à S Alden

Bateau à Vapeur Transport, Paterson, de Plaquemines

MEMORANDA.

Arrivés d'ici au Havre, le 5 juillet, le Margaret, M'Intosh; *le Salem, Destebechin; le 11, le Mohawk, le North-America* et la Josephine.

Arrivé d'ici à Nantes, le 7 juillet, la Cecilia, Angaud.

Arrivé d'ici à Marseille, 7 juillet, le Wm. Osburn.

TRAITES sur New-York, à vendre par J. MAGER. 3 sept St Louis st

CUIRS TANNES de Nantes, à vendre par J. MAGER. 3 sept

VIN BORDEAUX EN BARRIQUES.—Graves au La Rose, Lafitte et Champagne, à vendre par J. MAGER. 3 sept

TRAITES sur New-York, à vendre par J. MAGER 3 sept

TRAITES sur New-York, à vendre par Th. NICOLET & CO, rue Toulouse No. 39. 3 sept

TRAITES sur New-York, à vendre par KENNEDY, DUREL & CO. 5 sept

LES membres de la Pompe à feu du Mississipi, No. 8 junior, font les plus sincères remerciements à MM. Lafitte J. B. D. Voisin, pour leur complaisance d'avoir fournis des rafraîchissements durant l'incendie de la rue Delor. Par ordre. A. GUYOL, recrétaire. 3 sept—1.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 1er. sept. 1834.

LES Directeurs de cette institution ont, ce jour, déclaré un dividende de 3 pour cent sur les profits des derniers 6 mois, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, d'ici au lundi 8 de ce mois. Rob. J. PALFREY, caissier. 3 sept

DEMANDE—On désirerait trouver à acheter deux nègres tonnelier, entièrement garantis des vices et maladies prévues par la loi. S'adresser à J. M. D. GAUTIER, courtier, rue de Chartres, No. 16. 3 sept

SUCRE—50 caisses sucre blanc de la Havane; 50 do sucre brun, do. à vendre par F H PETITPAIN, encoig. Chartres & Toulouse. 3 sept

CIGARRES DE LA HAVANE—53 milliers Cigarres de qualité supérieure, en débarquement de la goelette Prueba, à vendre par F. H. PETITPAIN, encoig. Chartres & Toulouse. 3 sept

M. P. MARIGNY, pour la commodité de ses affaires, prévient le public qu'il s'est acquitté envers madame C. D. Marigny de la dotte matrimoniale qu'il lui devait, et que séparé de corps et de biens avec la dite dame C. D. Marigny, elle n'a plus rien à lui réclamer, et que de plus il ne reste sur ses propriétés qu'une hypothèque de huit mille trois cents piastres et 20 cents payable à la dite dame C. D. D. Marigny, à 1, 2, 3 et 4 ans. PROSPER MARIGNY. 3 sept—15

$5 DE RECOMPENSE.

SERONT donné à celui qui arrêtera le nègre nommé ABRAAM âgé de 45 ans environ, taille de cinq pieds six pouces, dépendant de la faillite de Jean Toussaint, marron depuis le 30 août dernier. ANTONIO DUCROS, Syndic. 3 sept—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—*Samuel W. Watson* contre *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Christy, notaire public, le lundi, 6 octobre prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour, ARMAND PITOT, greffier. 3 sept—3

REÇU par les derniers arrivages et à vendre à la pharmacie du soussigné, rue Royale, No. 123; un assortiment complet de drogues et médicamens; aussi des cuillères pour administrer des remèdes aux enfans difficiles, des seringues à piston, des pèse sirops en verre et en métal, des pèse liqueurs, de la poudre et liqueur végétales de Bassuet, pour la conservation des dents, de l'encre à marquer le lin